

ATTESTATION ANNUELLE D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE EXPERT
- POLICE N° PRCEL015 -



"We know you have a choice"

Assureur: ELITE INSURANCE COMPANY LIMITED, compagnie d'assurances dont le siège social est situé 47/48 The Sails Queensway Quay Queensway Gibraltar, enregistrée au registre de la chambre de commerce de Gibraltar sous le n° 91111 habilitée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) à opérer sur le territoire français en libre établissement dans le respect des dispositions de l'article L 362-1 du code des assurances par sa succursale française sise 33 rue de Galilée 75116 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 538 480 526,

Représentée par la société Securitics and Financial Solutions EUROPE, S.A. au capital de 1 000 000€, dont le siège social est situé 40 rue de la Vallée, Bâtiment G, L-2661 LUXEMBOURG, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B128 505, société d'intermédiation en assurance agréée par Arrêté du Ministère des Finances n°S102/08 du 4 décembre 2008 et immatriculée au Commissariat aux Assurances (registre des sociétés de courtage agréées au Grand-Duché de Luxembourg (www.commassu.lu)) sous le n° 2008CM014, autorisée à exercer en Libre Prestation de Services en France depuis le 31 août 2009 suite à la notification du 30 juillet 2009 par le Commissariat aux Assurances à l'Etat français; dûment habilitée à l'effet des présentes en qualité de mandataire, représentée par Messieurs Antoine GUIGUET et Mohamed ALOUANI, membres du Directoire;

L'ASSURE	LES REFERENCES POLICE
ATOUT DIAG 29 RUE DE GOTTENHOUSE 67700 SAVERNE N°SIRET : 49908950600020 Code APE :	Conditions Générales : RCP-PIB-ELITE-2016-04 N°Police : PRCEL015 Début d'effet du contrat : 01/07/2013 Date d'échéance du contrat : 01/07 Contrat avec tacite reconduction.

ACTIVITES COUVERTES	
> Diagnostic Acoustique > Diagnostic Amiante (visual avant-vente, avant-travaux, démolition, enrobés) > Diagnostic Ascenseur > Diagnostic Assainissement autonome ou collectif > Diagnostic Détection de Fuites > Diagnostic Eco Prêt > Diagnostic Etat de l'Installation Electrique > Diagnostic Etat de l'Installation Gaz > Diagnostic Etat des lieux > Diagnostic Etat Parasitaire > Diagnostiqueur Examineur Certifications > Diagnostiqueur Expert auprès de la cour d'appel > Diagnostic Handicap (accessibilité) > Diagnostic Humidité > Diagnostic Légionellose > Diagnostic Logement Décent > Diagnostic Loi Boutin > Diagnostic Loi Carrez > Diagnostic Loi Scellier > Diagnostic Métaux Lourds	> Diagnostic Millièmes > Diagnostic Monoxyde de Carbone > Diagnostic Performance Energétique (DPE) > Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, avant-travaux, Plomb dans l'eau) > Diagnostic Pollution des Sols > Diagnostic Prêt Conventioneil : normes d'habitabilité > Diagnostic Qualité de l'air intérieur > Diagnostic Radon > Diagnostic Risques Naturels, Miniers et Technologiques > Diagnostic Sécurité Piscine > Diagnostic Technique SRU > Diagnostic Termites > Calcul Réglementaire RT2005, RT2012 > Expert Conseil en Rénovation Energétique (ERE) > Expert en Valeur Vénale > Mesure d'Empoussièrement Amiante > Mission de Coordination SPS > Personne Compétente en Radioprotection (PCR) > Tests d'infiltrométrie : Enveloppe (8711) – Réseau aérauliques (8721) > Thermographie infrarouge

OBJET DES GARANTIES

Le contrat a pour objet de couvrir: la Responsabilité Civile Professionnelle: Pour les dommages causés aux tiers par l'assuré dans le cadre des activités professionnelles précisées dans les conditions particulières. Conformément aux dispositions de l'article L 124-5 alinéas 4 et 5 du Code des assurances, le contrat est établi en "base réclamation" pour ces chapitres du contrat.

Nature des garanties	Montants Garantis par sinistre et par année d'assurance	Franchise par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE GENERALE		
Tous dommages confondus Limite globale de garantie	5 000 000 €	Selon montant mentionné aux conditions particulières de la police référencée ci-dessus
Dommages corporels garantis et dommages immatériels en résultant causés par :	1 600 000 €	
> Fautes inexcusables	250 000 €	
Dommages matériels garantis et Dommages immatériels en résultant	1 600 000 €	
Dont :		
> Dommages subis par les préposés	10 000€	
> Vols, abus de confiance	10 000€	
> Escroqueries, détournement par préposés	10 000€	
> Négligences facilitant un vol	10 000€	
Dommages matériels et immatériels en résultant causés aux existants	160 000,00 €	
Atteintes à l'environnement d'origine accidentelle	300 000,00 €	
Dommages matériels et immatériels en résultant causés aux biens mobiliers confiés ou prêtés	50 000 €	
Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel	200 000 €	
Dommages immatériels consécutifs à un dommage non garanti	200 000 €	
RESPONSABILITE CIVILE Après livraison des travaux, services, produits		
Tous dommages confondus	500 000 €	Selon montant mentionné aux conditions particulières de la police référencée ci-dessus
Dont :		
> Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel (dont 50000 euros par an maximum garantis au titre des dommages consécutifs au non-respect de la Réglementation Thermique 2012 – Applicable en France Métropolitaine)	200 000 €	
> Dommages immatériels consécutifs à un dommage non garanti	200 000 €	

OBSERVATIONS

La période couverte par la présente attestation est du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Loi et juridiction Française applicable. La validité de cette attestation est subordonnée au règlement de la prime d'assurance dans son intégralité, elle est conditionnée à la justification par le souscripteur d'une quittance de règlement des primes émanant exclusivement de la compagnie ou de son mandataire.
 La présente attestation n'apporte aucune dérogation à la garantie de l'assureur telle qu'elle résulte des dispositions du contrat auxquelles elle se réfère.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse le 28 juin 2017.

M. Antoine GUIGUET M. Mohamed ALOUANI




COURTIER
PROTEMI ASSURANCES
CABINET DOMBLIDES ET SOUS
293 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX
☎ 08 25 16 71 77
☎ 05 56 92 28 82

réinventons / notre métier



Vos références
Contrat
1025670704
Client
63927120



SARL ATOUT DIAG
29 RUE DE GOTTENHOUSE
67700 SAVERNE

Date du courtier
27 Juin 2018

Votre contrat
Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le 01/07/2018

Vos références
Contrat
1025670704
Client
63927120

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
ATOUT DIAG

Est titulaire du contrat d'assurance n° 1025670704 ayant pris effet le 01/07/2018.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- le constat des risques d'exposition au plomb (CREP)/Diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIP)
- l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante
- Dossier technique amiante
- Contrôle Périodique amiante
- L'état relatif à la présence de termites
- L'état parasitaire
- L'état de l'installation intérieure de gaz
- Le diagnostic de performance énergétique (DPE)
- L'état de l'installation intérieure d'électricité
- Diagnostic assainissement collectif et non collectif
- L'ERNMT (état des risques naturels, miniers et technologiques)
- Réalisations de bilans thermiques : par infrarouge et/ou thermographie infrarouge
- Mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques
- Diagnostic humidité
- Délivrance de l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique RT2012
- Etudes thermiques RT2012
- Réalisation de tests d'infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge selon le cahier des charges RT2012
- Diagnostic Loi Boutin
- Vérification de la conformité du logement aux normes de décence
- Diagnostic Accessibilité Handicapé
- Prêt à taux zéro
- Militisme – tertiaire
- Diagnostic SRU
- Loi Carrez

- Prêt conventionné : normes d'habitabilité
- Diagnostic Loi Scellier (La vérification de la conformité du logement aux caractéristiques thermiques et la performance énergétique dans le cadre de la Loi dite Scellier du 30 décembre 2008)
- Formation
- Détection de fuite d'eau non destructive
- Sécurité piscine
- Diagnostic amiante avant travaux/démolition
- Conseil en économie et maîtrise de l'énergie à l'exclusion de TOUTES PRECONISATIONS DE TRAVAUX
- Etats des lieux

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.
La présente attestation est valable du 01/07/2018 au 01/07/2019 et ne peut engager l'assureur.

Signature
Pour l'assureur,